



Objet : Déclaration sans suite d'un marché public

MARCHE PUBLIC DE PRESTATION INTELLECTUELLE  
POUR LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE

DECLARATION SANS SUITE

L'avis d'appel public à concurrence relatif au marché (MAPA) pour la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune a fait l'objet d'une publication :

- sur le site de la Ville de Mouroux (77120),
- sur le site <http://www.centraledesmarches.com> en ce qui concerne l'ensemble du dossier de consultation des entreprises.
- sur le journal le Pays Briard.

Il n'a fait l'objet d'aucune publication rectificative.

Conformément à l'article 59 du Code des Marchés Publics, M. le Maire de Mouroux décide de suspendre et de déclarer sans suite le présent marché pour des motifs d'intérêt général.

Dans le cas présent, il apparaît une insuffisance de concurrence pour l'attribution du marché car seules deux offres ont été remises ne permettant au pouvoir adjudicateur de choisir correctement un opérateur économique pour cette mission.

Il informe également qu'une nouvelle consultation portant sur le même objet va être lancée avec une plus large publicité.

MAPA déclaré sans suite le 3 juillet 2015,



L'Adjudicateur,  
Le Maire,

Joseph ALLEBE

*Dans les deux mois, la présente déclaration sans suite peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de Mouroux – Place de la Mairie 77 120 MOUROUX ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de MELUN 43 Rue du Général de Gaulle, 77000 Melun.*

**Le présent avis qui sera publié sur le site de la ville de Mouroux (77120) [www.ville-de-mouroux.fr](http://www.ville-de-mouroux.fr) et sur le site [www.centraledesmarches.com](http://www.centraledesmarches.com) sera adressé à l'ensemble des candidats ayant répondu à la consultation.**

[info@ville-mouroux.fr](mailto:info@ville-mouroux.fr)